

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2006  
CONVOCAION ET AFFICHAGE DU 22 SEPTEMBRE 2006  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14  
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 10



L'an deux mil six, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOULAIS, Adjoint au Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le vingt-deux septembre deux mil six.

Présents :

MM. Jean-François BOULAIS, Alain AUFRERE, Mmes Jacqueline BOULAY, Simone DUBREUIL, Danièle LHERM, MM. Philippe KOCHER, Pascal NAUDET, Jacques ROUET, Laurent THOMAS, Michel TARTARIN.

Absents et excusés :

Mesdemoiselles Stéphanie HUGUET, Chantal PINON, MM. Claude ROUX, Denis DOUBLIER.  
Monsieur Laurent THOMAS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : LIGNE A GRANDE VITESSE LIMOGES POITIERS**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- s'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges – Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux – Paris au niveau secondaire et , en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

- rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

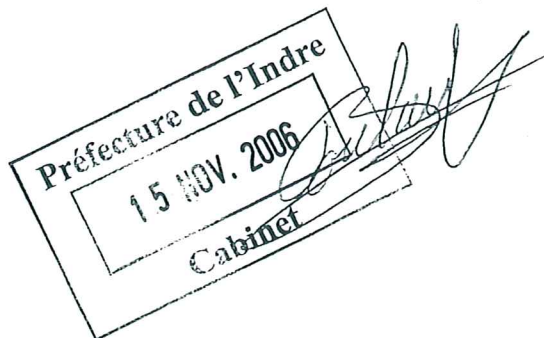
- demande :

• la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

• l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour copie conforme au registre.  
Pellevoisin, le 25 octobre 2006.

Le Maire,



Reçu à la Préfecture

le 30 OCT. 2006



①